



Retirer un nom d'un acte de vente

Par **phoenixx03**, le 19/12/2013 à 08:10

bonjours
voila je m'explique:

je viens d'acheter une maison avec madame et 1 mois après l'acte de vente signe et credit ok etcpas une traite paye encore (maison en travaux par mes soins en cours) madame veut partir,(brève ça c'est encore un sujet compliqué)
donc actuellement la maison en travaux non habitables bien sur.
voila la question je garde la maison qui est a nos 2 noms credit y compris et comment faire pour la retirer elle est ok), combien ça coute etc.....
ou alors on passe direct à la rubrique nécrologique lol

Par **domat**, le 19/12/2013 à 10:52

bjr,
je suppose que vous êtes en union libre et que la maison est en indivision entre vous deux.
il faut donc que votre futur ex vous vende sa part donc il faut repasser chez le notaire (frais de mutation et frais de notaire).
pour le crédit vous êtes sans doute co-emprunteur solidaire donc il faut demander à l'organisme de crédit que votre futur ex ne soit plus solidaire du prêt ce qu'elle n'est pas obligé d'accepter car le créancier préfère un prêt sur 2 tetes que sur une seule.
cdt

Par **phoenixx03**, le 19/12/2013 à 13:18

ok merci que le credit reste aux 2 nom me pose pas probleme lol et repasser devant le notaire grrrr des frais encore et de combien svp ??? prix maison 70000 frais notaires ect.. 13000 en gros et travaux 30 000 donc voila merci

Par **domat**, le 19/12/2013 à 13:32

que le crédit reste aux deux noms ne vous pose pas de problème à vous personnellement mais en pose à votre ex qui restera solidaire des remboursements d'un crédit pour un bien qui

ne lui appartiendra plus.

ce qui signifie que si vous ne payez pas, votre ex devra payer à votre place alors que le bien ne lui appartient plus.

il ne faut pas mélanger le titre de propriété d'un bien et son financement.